

loi de finances 2026 plateforme TEJ

Durée : 2 jours

Impôt sur la fortune , amnistie fiscale , facture électronique, plateforme TEJ ,
compte en devis, acquisition de voiture au profit de la famille résidente ainsi
que toute les dispositions de la loi de finances 2026

Dates : 22 et 23 janvier 2026

Prix Entreprise : 450 dt

Prix particulier : 250dt

Prix étudiant : 100 dt

le séminaire s'appuie sur une approche interactive et pratique
afin de mieux comprendre et maîtriser les obligations
fiscales

lieu : Hôtel Sousse Palace

Animé par



**Dernier délai d'inscription :
Mardi 20 janvier 2026**



AMEL BEN SALEM

ANCIENNE INSPECTEUR ET DIRECTRICE
GÉNÉRAL DGI

RIB : 25 137 0000000813543 37
Banque Zitouna

Excellence IPF organise un séminaire de formation consacré à la loi de finances 2026, au cours duquel l'ensemble de ses dispositions sera présenté, analysé et expliqué.

Ce séminaire sera animé par une experte spécialisée, afin de permettre aux participants une meilleure compréhension et une application correcte des dispositions de la loi de finances, à travers une approche interactive axée sur les aspects pratiques des obligations fiscales et extra-fiscales.

Programme de Formation

Programme 1ère journée : plateforme TEJ et facture électronique

| | |
|---------------|---|
| 08:30 à 9:00 | checking et accueil des participants |
| 09:00 à 11:00 | Les obligations fiscales liées à la RS et cadre réglementaire de la plateforme TEJ |
| | Les risques de non respects |
| | Les principaux obstacles rencontrés par les entreprises et comment éviter |
| | Méthodologie et processus de mise en œuvre |
| | Des démonstrations réelles pour une prise en main fluide et efficace de la plateforme |
| 11:00 à 11:30 | Pause-café |
| 11:30 à 14:00 | Définition d'une facture électronique |
| | Comment rejoindre le système de facturation électronique ? |
| | Les différentes méthodes de signatures (électronique) |
| | Les risques de non respects |
| | Les principales difficultés rencontrées et comment éviter |

| | |
|---------------|---|
| 08:30 à 9:00 | checking et accueil des participants |
| 09:00 à 11:00 | Les impôts directs |
| | ISF, CSS, Contribution non conjoncturelle, pension de retraite etc. |
| | Les avantages fiscaux et incitation financières |
| | Acquisition de voiture au profit de la famille, Avantages fiscaux accordés aux TRE, |
| | Régime d'imposition optionnel des PP forfaitaires, recrutement des diplômés, etc. |
| | Droits d'enregistrement et de timbre |
| | TVA et Autres taxes |
| | Prélèvement sur location de voiture, allègement fiscalité matériel à énergie propre, Suppression des avantages à l'importation des panneaux solaires en matière de TVA, etc. |
| 11:00 à 11:30 | Pause-café |
| 11:30 à 14:00 | Droits et procédures fiscaux |
| | Assouplissement des mesures administratives pour les TRE (art 52) |
| | Assouplissement des prestations administratives (art 54) |
| | Amnistie Fiscale Art : 69-78-84-99 |
| | Douane |
| | Régularisation des situations des biens meubles saisis par les services de la douane (Art 50) |
| | Révision des délais de prescription en matière douanière (Art. 51) |
| | Lignes de financement |
| | Art 23-24-25-26-27-34-37-85 et 106 |
| | Etablissements et entreprises publiques |
| | Autres dispositions non fiscales |
| | Date d'application de la loi de finances pour l'année 2026 |